



Le Petit MESNACAIS



Novembre 2012

Le Conseil Municipal vous informe...

Le mot du maire



Le temps passe si vite, qu'à peine les congés d'été finis, nos esprits sont déjà tournés vers les fêtes de fin d'année.

C'est aussi le moment de faire le bilan pour la commune. Cette année, la municipalité a opté pour des choix prioritaires avec pour contrainte le maintien d'un budget équilibré, pour ne pas mettre en péril les finances de notre commune.

L'étude pour l'assainissement collectif des fosses est en cours, ce projet important va être engagé sur plusieurs exercices, sous condition d'obtenir le financement nécessaire.

Les choix sont parfois difficiles, toutefois, nous nous devons d'avancer et de finaliser ce projet en attente depuis plusieurs années.

Ce retard peut être un avantage dans la mesure où plusieurs emprunts se terminent. De ce fait, la dette ne sera pas augmentée.

La commune continue son développement, de nouvelles constructions sortent de terre et c'est avec plaisir que nous accueillerons les nouveaux administrés lors de la présentation des vœux en janvier. Nous profiterons de cette occasion pour faire le bilan de l'année écoulée et présenter les projets pour 2013.

A bientôt

G.RENOU

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI	10H 12H	14H 18H	MERCREDI	13H30	18H
JEUDI	10H 12H		VENDREDI	10H 12H	13H30 18H

Tél: 05 45 83 26 74

INSTITUTION DE LA PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La participation pour raccordement à l'égout instituée par l'article L.1331-7 du code de la santé publique, n'est plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1er juillet 2012.

Cette participation est remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n°1012-254) et applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement.

Conformément à l'article L.1337-7 du Code de la Santé Publique qui lui en donne la possibilité, le conseil Municipal décide d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC).

Le montant de la PAC est fixé à : 1250.00 € de participation par logement.

Le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire.

ELABORATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES VERTS (PAVE)

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

1. d'élaborer le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune.
2. d'engager une concertation avec le Pays Ouest Charente.
3. de porter cette délibération à la connaissance du public par affichage à la porte de la mairie pendant un mois
4. d'en adresser copie à :
 - M. Le Préfet en sa qualité de président de la commission consultative départementale de la sécurité et d'accessibilité
 - M. le Préfet et M. le Président du Conseil Général en leurs qualités de co-présidents du conseil départemental consultatif des personnes handicapées.

GARAGE ET MAISON DE Mr TESSERON Jean-Marie

La municipalité décide d'acquérir pour la somme de 26000 euros le garage et la maison de Mr TESSERON Jean-Marie pour la réhabiliter en logement locatif à caractère social.

DIVERS

• SALLE DES FÊTES

Les portes et serrures de la salle ont été changées.

Un film transparent et opaque va être posé sur les portes extérieures afin de préserver l'intimité des personnes qui louent la salle.

Le conseil municipal vous informe...

- GYMNASE :

Déplacement de la prise électrique (380 V), suppression du lavabo dans le vestiaire, condamnation de la porte extérieure du local des arbitres et mise en place d'étagères pour le stockage du matériel dans le local arbitres. Les serrures et clés du gymnase vont être changées. L'entrée se fera uniquement par les portes situées entre les vestiaires. Il n'y aura pas d'entrée par les autres portes.

PLAN DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Compte tenu de l'impact du frelon asiatique (*vespa velutina nigrithorax*) sur l'environnement et l'apiculture, de l'inquiétude croissante des citoyens et des collectivités, le Département de la Charente engage une lutte active contre cet insecte invasif. Les communes ou leurs groupements sont associés à la démarche.

Ce dispositif de lutte contre cette espèce s'articule autour de 3 axes :

- le piégeage sélectif des fondatrices ;
- le recensement exhaustif des nids, par le biais des communes ;
- la destruction des nids par les désinsectiseurs inscrits sur la liste préfectorale.

Dans ce cadre, la commune participe au recensement des nids de frelons asiatiques dans son territoire en collectant les signalements et en transmettant les informations au Département.

Le Département passera commande de la destruction des nids, au regard du recensement fait et de la localisation des désinsectiseurs.

Les nids situés sur le domaine public sont détruits par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Le département demande à la commune de prendre en charge la moitié du coût des interventions commandées dans son territoire.

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 22 juin 2012 ;

Vu le projet de convention transmis par le Département ci-annexé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Mesnac décide :

- d'approuver les modalités du plan de lutte contre le frelon asiatique exposé ci-dessus ;
- de prendre en charge la moitié du coût des interventions commandées dans son territoire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département ainsi que tous les documents liés à ce projet .

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT

Le département propose aux communes de passer une convention avec lui, afin de pouvoir intervenir sur le réseau routier lors des épisodes neigeux.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette proposition de collaboration .

ACHAT D'UNE SCENE DEMONTABLE

Le conseil municipal a pris la décision d'acquérir une scène de 18 M² démontable. L'association MALISSMISS (Zumba) l'utilisera principalement mais elle sera mise à la disposition des autres associations de la commune.

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Un chat est venu nous rejoindre aux premiers rayons de soleil afin de bronzer au pied du monument aux morts.



Le conseil municipal vous informe:

ORGANISATION DE NOEL

Samedi 8 décembre à 16h00

Un goûter sera proposé à nos anciens afin de se revoir et passer un moment convivial .

Petits fours, café, chocolat chaud, thé, gâteaux et champagne seront proposés

Les colis de Noël seront remis à l'issue de cet après-midi ou portés à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer.

Pensez à prévenir la mairie si vous souhaitez que nos chevaliers servants viennent vous chercher afin de vous conduire au goûter, ou si vous souhaitez recevoir votre colis chez vous et ne pas participer à l'évènement.



Dimanche 9 décembre à 10h00

ATTENTION CHANGEMENT DE L'HORAIRE!!!!

Pico le clown viendra nous présenter son spectacle interactif de magie avec des animaux.

Le spectacle est ouvert à tous petits et grands.

La municipalité offrira un apéritif aux plus grands et des jus de fruits aux plus petits afin d'échanger autour d'un verre.



Et si on parlait de nos entreprises!!!!!!

Autodidacte, le tatouage est pour nous bien plus qu'un métier, c'est un mode de vie, une passion. L'humilité est notre raison d'être et nous sommes à l'écoute de chacun de nos clients dans leurs demandes les plus personnelles. Notre spécialité est de ne pas en avoir, nous répondons à toutes les demandes de manière à être le plus polyvalents possible et à offrir un maximum de possibilités dans le choix des réalisations. Le tatouage est une belle aventure à condition de la vivre avec un tatoueur sérieux et c'est pourquoi nous proposons de la vivre avec nous.

Nos locaux sont ouverts depuis le 10 novembre 2011 au 98 route de Coulonges du lundi au samedi de 10h à 19h. Ils sont climatisés et nous utilisons du matériel unique et jetable.

Par ailleurs, pour les personnes désireuses d'accéder au métier de tatoueur et pierceur, nous sommes habilités à en dispenser la forma-



SERIAL GRAPHICS, tatouages, percings 98 route de Coulonges 16370 MESNAC

Tel : 05.45.81.62.39 – 06.27.37.35.98

www.serialgraphics16.com

LES NEWS

SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE: [http:// www.commune-mesnac.fr](http://www.commune-mesnac.fr)

Antenne Nature Loisirs Patrimoine : www.valleedelantenne.info

Charente Tourisme : www.lacharente.com

Nouveau : Cours d'initiation à la sophrologie dynamique

Sophrologue diplômée de la Fédération Européenne de Sophrologie, Thérèse Sevrin-Renier anime désormais des séances de groupe le vendredi de 18h à 19h (autres horaires possibles) à l'ancienne salle de tri postal, chemin des Basses Rues à Cherves. Elle reçoit également en consultations individuelles sur rendez-vous.

Qu'est-ce que la sophrologie ?

Il s'agit d'une méthode de relaxation dynamique et de prévention dans le domaine de la santé, accessible à tous: enfants, adolescents et adultes. Les techniques associent le relâchement musculaire, la respiration et la pensée positive. La pratique régulière permet notamment de prendre conscience et de renforcer nos capacités à gérer notre stress, nos émotions, notre énergie, nous concentrer, nous détendre en visant l'équilibre entre le physique et le mental.

La sophrologie trouve de nombreuses applications dans la vie personnelle et professionnelle:

- confiance en soi, gestion du stress, troubles du sommeil, angoisses, anxietés, déprime, phobies
- gestion de la douleur
- préparation d'un événement: accouchement, examen, compétition, permis de conduire...
- consolidation d'un projet
- augmentation des facultés d'attention, de mémorisation, facilitation de l'apprentissage

Renseignements et inscriptions : tel 06.25.22.32.05 - tsevrinrenier@gmail.com - www.thereserenier.eu



ETAT CIVIL

DECES

Mademoiselle Michelle Renée Jeanne PERAUD le 24 octobre 2012

Sincères condoléances à la famille

NAISSANCE

Enzo Maël Jacques MARTIN JAUFREY le 18 juillet 2012.

Loëvan Paul AUBERT le 28 septembre 2012.

Leïla Carine Zahra DELATTRE le 24 octobre 2012.

Félicitations aux parents.

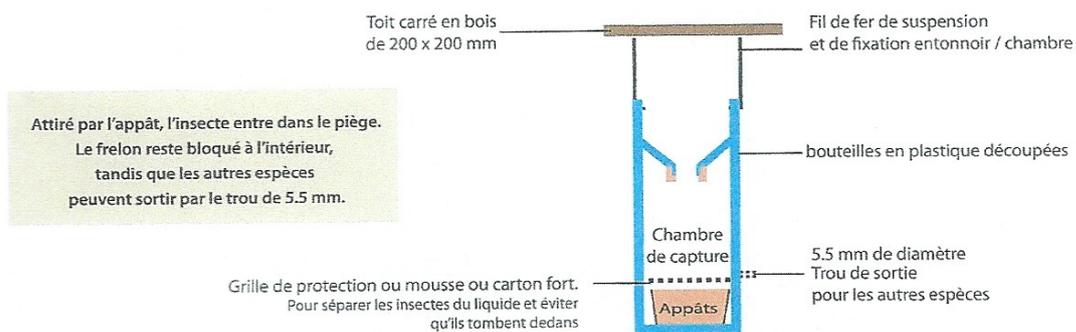
FRELON ASIATIQUE



	Mi février - à fin avril : piéger les fondatrices
	Mars à octobre : signaler les nids
	Mi avril à fin octobre : détruire les nids
	Octobre - novembre : piéger les fondatrices

Suite à l'adoption en Conseil Municipal d'une convention avec le Conseil Général, 50 % des frais de destruction sont pris en charge par le Conseil Général et le reste par la Commune. Pensez à signaler à la mairie les nids que vous découvrez, la commune transmet ensuite l'information au Conseil Général qui les fait détruire. Dès maintenant piégez les fondatrices pour éviter la prolifération des nids comme indiqué ci-dessous :

En l'état actuel des recherches et en attendant des outils mieux adaptés, nous préconisons sur les lieux les plus sensibles l'utilisation de pièges sélectifs selon le modèle suivant :



Nous vous conseillons d'utiliser comme appâts (en attendant des produits plus adaptés) : un verre de bière brune de préférence, un verre de vin blanc et un trait de sirop (framboise ou cassis)



La capture des reines est utile de février au 1er mai.
Au delà de cette date, les pièges deviennent inutiles et il faut les retirer.
Pendant l'été, pensez à signaler à votre mairie les nids que vous observerez (en balade ou dans votre environnement proche).

Vie des Associations

Société de Chasse

La dernière battue du 28 octobre a été fructueuse: 4 chevreuils ont pu être tués et un renard a été levé; malheureusement le renard plus rusé court encore!

Attention aux poulaillers !!!

La prochaine battue est prévue fin novembre.

Election du nouveau bureau

Président : Patrice VIROULAUD

Vice – Président : Loïc JULIEN

Trésorier : Thierry MAGUIER

Secrétaire : Marie BRIAND

PROCHAINE

MANIFESTATION:

Banquet des chasseurs en mars 2013 avec casse croute et chasse à courre le matin.

CONTACT:

Patrice VIROULAUD

06.23.19.04.21

05.45.82.50.06

BUREAU DE LA SOCIETE DE CHASSE



Comité des fêtes

Les concours de pétanque en Juillet et Septembre ont rassemblé 22 et 30 équipes.

La soirée paëlla, année 80 organisée en collaboration avec le Basket et Malissmiss a rassemblé plus de 200 personnes qui ont enflammé la piste de danse.

PROCHAINES MANIFESTATIONS:

Samedi 30 Mars 2013

Loto

Samedi 1er Juin 2013

Brocante

TARIFS LOCATION

PETIT MATERIEL:

FRITEUSE : 30 Euros

PERCOLATEUR (100 tasses) :

30 Euros

ENSEMBLE DE COUVERTS (1 pers):
1 Euro

ENSEMBLE VAISSELLE: 10 Euros

TONNELLE: 20 Euros

CONTACT:

Michel VAN BOHEMEN :

05.45.83.12.48

Malissmiss

Suite à l'assemblée générale, l'association a été officiellement créée et le bureau élu.

Présidente: Angélique DEGENNE

Vice - Présidente: Jennifer LABBE

Trésorière: Sandrine JULIEN

Trésorier adjoint: Alexandre GUICHARD

Secrétaire : Catherine GOURSAUD

Secrétaire adjointe: Laurie MAILLARD

Nous sommes un peu plus de 100 licenciés. Les cours se déroulent tous les vendredis de 20h00 à 21h30 au gymnase.

Pendant les vacances scolaires nous organisons des master class.

Nous vous indiquerons au fur et à mesure les lieux de ces animations.

Nous demandons une participation de 5€ à chaque master class.

Merci à tous les participants.

RAPPEL :

Licence: 80 euros

Adulte + enfant (+de 12 ans):120 euros

CONTACT: Angélique 06.33.77.96.26

MALISSMISS ET SON BUREAU



Quelques photos des Manifestations

CONCOURS DE PETANQUE



COURS DE ZUMBA



SOIREE PAELLA — ANNEES 80



Vie des Associations

Basket

Cette saison le club enregistre 7 équipes pour environ 60 licenciés. Les babys, poussins débutants et confirmés, les benjamins (es), les séniors filles en loisir, les séniors garçons A et B.

Bon début de saison pour toutes les équipes même si les benjamins (es) peinent un peu, c'est leur première année dans cette catégorie, mais avec le travail d'Aurélien VAN BOHEMEN ils ne pourront que progresser. Les poussins confirmés et les séniors B sont invincibles. L'équipe A est à 3 victoires et 1 défaite. Les poussins débutants se classent toujours bien dans les tournois.

On attend de voir nos babys en action. Les séniors filles joueront amicalement leur premier match samedi 8 décembre au gymnase.

PROCHAINES RENCONTRES AU GYMNASSE

SENIORS A

- 7 Novembre à 20h30 contre LEROY
- 1er Décembre à 20h00 contre ANGOULEME
- 5 Janvier 2013 contre BARBEZIEUX
(1/8 ème de finale de coupe Charente)
- 20 Janvier 2013 à 15H00 contre St GERMAIN

SENIORS B

- 25 Novembre contre CHATEAUNEUF
- 9 Décembre contre BARBEZIEUX 4
- 16 Décembre contre JARNAC
- 5 Janvier 2013 contre GRANDE CHAMPAGNE
(1/8 ème de finale de coupe Charente)

BENJAMINS (ES)

- 17 Novembre à H00 contre LA COURONNE
- 1er Décembre contre ST SORNIN
- 12 Janvier 2013 contre SOYAUX
- 19 Janvier 2013 contre VALECHEL
- 2 Février 2013 contre BARBEZIEUX

POUSSINS CONFIRMES

- 24 Novembre contre CHATEAUNEUF
- 8 Décembre contre MOULIDARS

POUSSINS DEBUTANTS

- 24 Novembre contre JARNAC/CHATEAUNEUF/COGNAC

BABYS

Nous attendons 3 dates non communiquées à ce jour par le comité.

CONTACT : Frédéric DELMAS (pour les enfants) 05.45.35.82.09

Michel DANGEVIL (pour les adultes) 05.45.36.14.59

Blog internet: <http://mesnac-basket.skyrock.com>

<http://basket-alm.skyrock.com>

Quelques photos des Equipes

MESNAC A



MESNAC B



BENJAMINS/BENJAMINES



POUSSINS CONFIRMES



Un peu de Civisme

TRI SELECTIF

Dans un souci de propreté, de respect des autres, **NOUS INSISTONS AUPRES DE TOUS LES FOYERS**, pour qu'ils ne laissent pas trainer, pendant plusieurs jours les sacs poubelles noirs ou jaunes, devant leur domicile ou au pied des containers mis en place par la commune. **LES SACS SONT DONC A SORTIR LA VEILLE DU RAMASSAGE** (le mardi pour les sacs noirs et le jeudi tous les 15 jours pour les sacs jaunes). Vos poubelles plastiques doivent être rentrées après le ramassage des ordures ménagères.



A NE PAS FAIRE !!!

PROPRETE

Pour garantir la propreté de notre commune et ainsi prendre plaisir à s'y promener :

- ne jetez pas vos papiers usagers, déchets et mégots éteints par terre.
- le nettoyage et le déblaiement des trottoirs, caniveaux, grilles d'évacuation des eaux pluviales et les mauvaises herbes en bordure de propriété incombent aux habitants.

ENVIRONNEMENT

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE :

- déposer sur la voie publique des objets encombrants, des ordures ou des détritux y compris au pied des containers à verre.
- brûler à l'air libre des ordures ménagères, des déchets issus des tailles de haies, d'arbres ou de tout autre polluant.
- déverser dans les cours d'eau ou fossés, toutes matières usées, toutes matières pouvant fermenter d'origine

CHIENS ET CHATS

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité (art L211-19-1 du code rural paru journal officiel du 6 octobre 206) or de plus en plus de chiens errent sur la commune occasionnant de nombreux dégâts.

Sont considérés comme errant : **tout chien**, en dehors d'une action de chasse, n'étant plus sous la surveillance de son maître ou éloigné de son propriétaire de plus de 100 mètres ; **tout chat** non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou à plus de 1000 mètres du domicile de son maître.

Les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation. **Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés**. Les animaux saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière où ils seront gardés (en fonction des réglementations).

Il est demandé aux propriétaires de chiens, pour le respect de tous, de **ramasser les excréments** sur les routes et trottoirs de la commune et de faire le nécessaire afin d'**empêcher les aboiements perpétuels** (collier anti aboiements ou autre).

LES BRUITS DE VOISINAGE (arrêté préfectoral du 20 avril 1999)

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteurs ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes:

- **Jours ouvrables :** 8h30/12h 00 14h30/19h30
- **Samedi :** 9h00/12h00 15h00/19h00
- **Dimanche et jours fériés :** 10h00/12h00



Papiers, journaux et prospectus



Canettes et boîtes métalliques



Bouteilles et flacons en plastique



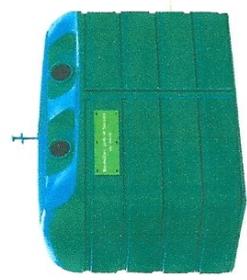
Cartons et briques alimentaires



Bouteilles



Bocaux, pots



Conteneurs à verre



Sacs et bacs jaunes



Sacs et films en plastique



Polystyrène, pots en plastique



Gobelets, vaisselle en plastique ou en carton



Papiers et boîtes salis



Sacs et bacs noirs

ZOOM SUR L'INAUGURATION DU FOUR.....

Après ses travaux de restauration par l'équipe des magiciens de « La Clé de Voûte » le four à pain de Pain Perdu a pris quelques mois de repos, le temps que les enduits et mortiers sèchent jusqu'au 15 septembre.

Mais avant ce grand jour il faut faire des essais. Roger MERLIERE 1er adjoint au maire et fervent admirateur de ce « monument » de notre patrimoine, a mis le four en chauffe tout doucement durant une semaine. Chaque jour dès le lever du jour il s'est affairé à mettre des brindilles, puis des sarments pour finir par des bûchettes dans le foyer afin de monter doucement le four en température et ne pas prendre le risque de l'abimer. Le four ainsi mis en chauffe, un premier essai de cuisson a été réalisé quelques jours avant l'inauguration par Mathieu ERARD (chargé de projet patrimoine et responsable du chantier d'insertion « La Clé de Voûte »), Ludovic MILLET et son équipe (Florin, Joanna, Emilie, Christophe, Richard, Xavier.) Ils ont appris à faire le pain avec un autre chantier d'insertion « Les Jardins du Bandiat » et leur formatrice Isabelle DANIAS. Puis Ludovic MILLET a effectué les dernières retouches pour que tout soit prêt!

Le jour de l'inauguration, la température est montée jusqu'à 240-250°C avec des petites buches de frêne. A ce moment, la voûte blanchit, le papier journal jaunit légèrement (s'il brunît ou brûle, le four est trop chaud). Pendant ce temps, l'équipe de «La Clé de Voûte », conseillers municipaux et habitants pétrissent levain, farine, eau et sel afin d'élaborer les premiers pains sous les conseils avisés de Mathieu ERARD. Tous mettent du cœur à l'ouvrage pétrissant, malaxant, transpirant, durant de longues minutes pour obtenir des pâtons qui lèveront durant 30 minutes. Puis vient le temps du façonnage et un nouveau temps de repos de 2 heures pour permettre à la pâte de lever, sous un drap (« la couche »). La cuisson finale durera entre 20 et 25 minutes. Avant l'enfournement il faut retirer les braises et les cendres et nettoyer le foyer. Viennent les discours officiels de Mr A.RIFFAUD (Président de la Commission Patrimoine de la CDC), Mr R.RICHARD (Président de la CDC), Mr RENO (Maire de Mesnac), Mme M.REYNAUD (députée), Mr L.MILLET; où chacun exprime tour à tour ses remerciements à l'équipe de «La Clé de Voûte», son accompagnatrice socioprofessionnelle (Mathilde MAINGUENAUD) et ses vœux de longévité pour cet élément restauré de notre patrimoine. Le bandeau tricolore est coupé et une plaque dévoilée officialisant ainsi la renaissance du four à pain. Les habitants, élus, journalistes, amis, visiteurs, sont invités à prendre un verre autour d'un buffet salé puis sucré offert par la commune. Puis les premiers pains arrivent, les textures, aspects, odeurs, sont observés de tous. La mie, la croûte, le parfum tout est apprécié à sa juste valeur. Chacun profère félicitations, encouragements, conseils, questionnements...Les pains sont dégustés avec des pâtés et rillettes. Certains proposent même d'en acheter. Puis 14h00 arrive et les « boulangers amateurs » du matin poursuivent leur apprentissage en retournant à la salle des fêtes malaxer et pétrir à nouveau. De nouveaux apprentis se joignent au groupe du matin. Mr le Maire les accompagne en malaxant à son tour habillé d'une charlotte en papier et d'un tablier pour faire « comme les vrais ».Puis la 2eme fournée arrive et les habitants de passage peuvent goûter aux nouveaux pains.

Espérons que cette journée reste gravée dans les mémoires de tous comme un moment de partage. Nous souhaitons longue vie au four. Que son fonctionnement soit régulier pour le plaisir de tous.



RECETTE DU PAIN

INGREDIENTS

Pour 500 grammes de farine type 65

- 2 cuillères à café rases de sel fin
- 5 grammes de levure de boulangerie
- De l'eau

PREPARATION

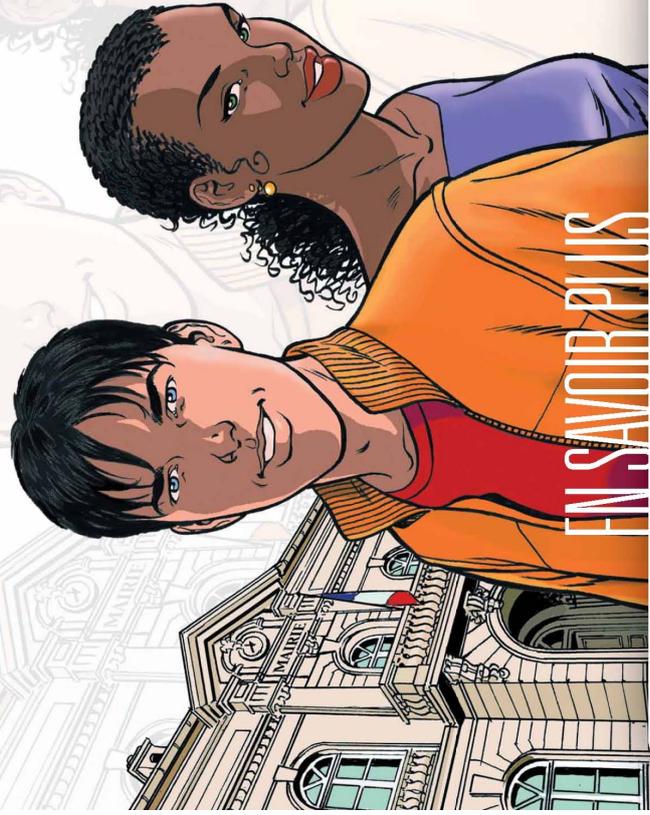
- Mélanger la farine, le sel et la levure
- Ajouter de l'eau par petite quantité jusqu'à obtenir un « pâton »
- Pétrir 20 minutes
- Laisser reposer 30 minutes
- Façonner
- Laisser reposer 2 heures minimum
- Enfourner avec un verre d'eau à 200°C pendant 25 minutes



LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 ÉTAPES OBLIGATOIRES

- **ÉTAPE 1) l'enseignement de défense** (classes de 3^e et de 1^{re}).
- **ÉTAPE 2) le recensement** à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes (www.mon.service-public.fr).
- **ÉTAPE 3) la JDC (journée défense et citoyenneté)**, avant 18 ans.
- **Ce parcours est obligatoire** pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, permis de conduire, CAP, BEP, BAC, etc.).



OBJECTIF CITOYEN

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

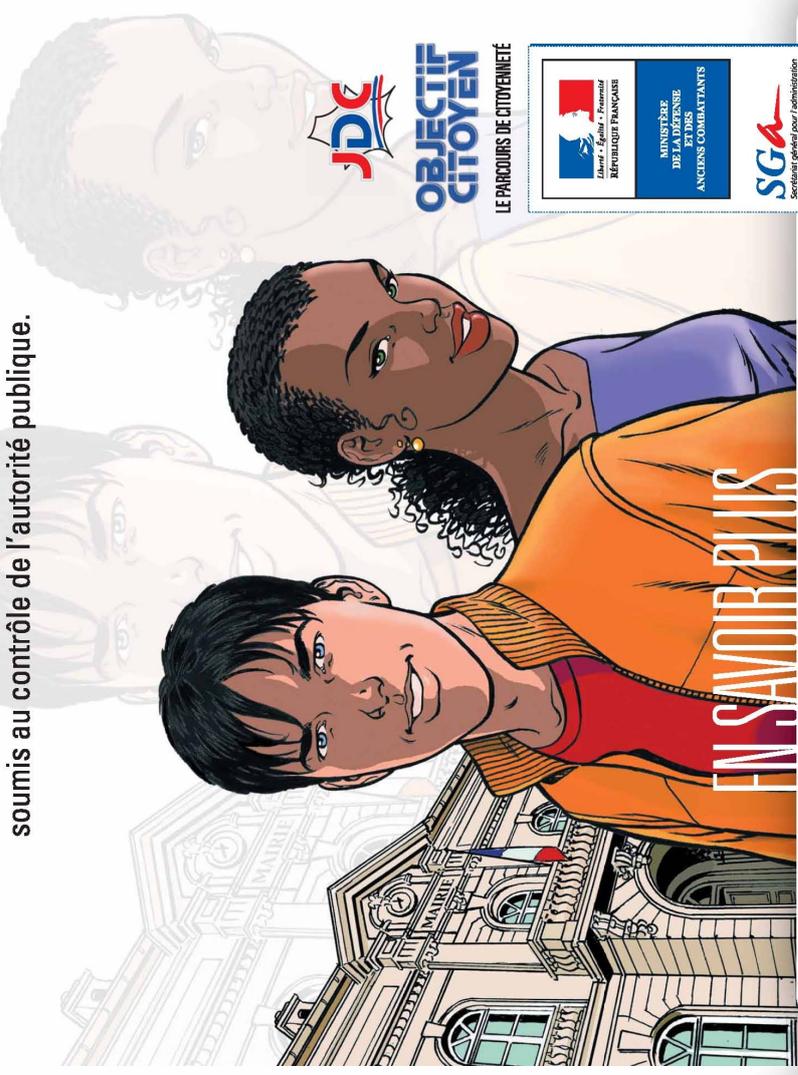


www.defense.gouv.fr/jdc

ÉTAPE 2

LE RECENSEMENT

- **Qui ?** → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
- **Où ?** → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).
- **Pourquoi ?** → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



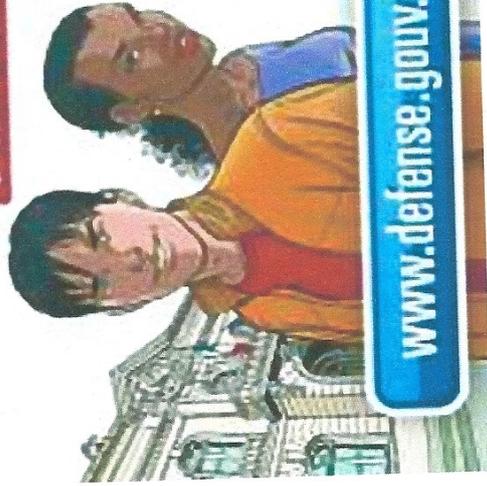
OBJECTIF CITOYEN

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ



www.defense.gouv.fr/jdc

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE



**Vous pouvez prendre contact
auprès de nos services**

Mail : bsn-poi.sga@defense.gouv.fr
Tél : 05.49.00.24.69 - Fax : 05.49.00.22. 81
courrier : Centre du Service National de Poitiers
Quartier Aboville - BP 647
86023 POITIERS CEDEX

Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

Après avoir effectué la Journée défense et citoyenneté (JDC, ex JAPD), en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet:

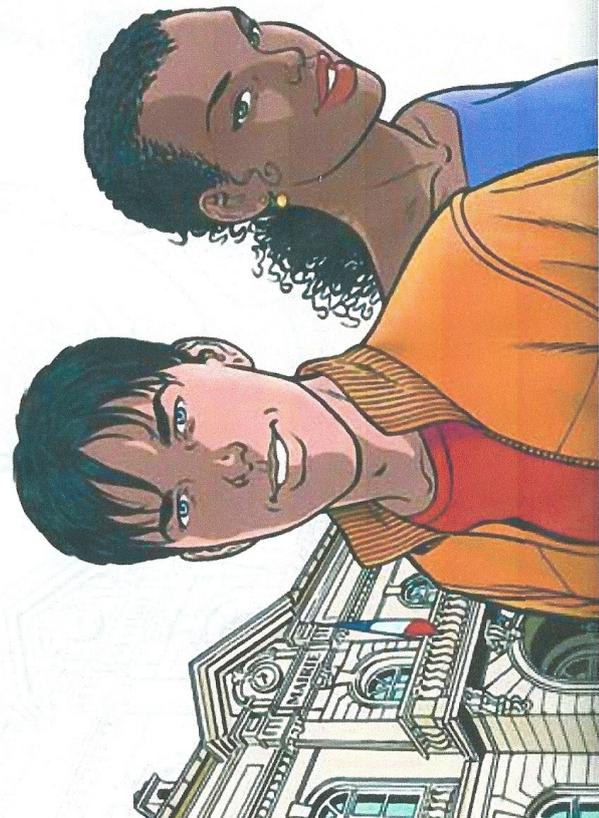
l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Dans le cadre de la modernisation de l'état, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site www.modernisation.gouv.fr - rubrique « le recensement citoyen en ligne ».

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez consulter le site du rectorat de Poitiers www.ac-poitiers.fr – rubrique « espaces jeunes – parcours citoyen ».

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

- Qui ?** → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).
Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

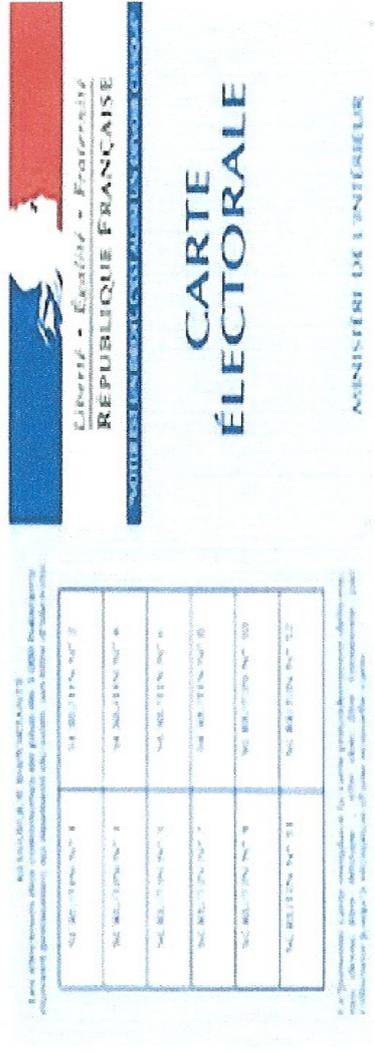


www.defense.gouv.fr/jdc

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS RÉGION SUD-OUEST
 BSN Poitiers › Départements 16 / 17 / 79 / 86 › 05 49 00 24 69
 BSN Toulouse › Départements 09 / 12 / 31 / 46 / 81 / 82 › 05 62 57 38 68
 CSN Bordeaux › Départements 33 / 47 › 05 57 85 11 20
 CSN Limoges › Départements 19 / 23 / 24 / 87 › 05 55 12 69 71 72
 CSN Pau › Départements 40 / 64 / 65 / 32 › 05 59 40 46 71



OBJECTIF CITOYEN
 LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ



L'inscription sur les listes électorale est indispensable pour voter. Vous devez vous rendre à la mairie, en vous munissant d'un justificatif d'identité et de domicile avant le 31 décembre 2012.

« Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique »

Les jeunes qui auront 18 ans en 2012 et 2013 bénéficient d'une inscription automatique (suite au recensement militaire), mais une vérification est nécessaire. Les conditions à remplir pour pouvoir s'inscrire sur les listes électorales de la commune sont :

- être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes).
- Être propriétaire sur la commune

Et/ou

- être domicilié sur la commune depuis au moins 6 mois.
- Jouir de ses droits civils et politiques.



Communiqué de presse

Info 16 organise une journée d'information sur les jobs d'été et la mobilité internationale
En présence de nombreux partenaires /stands :

- Des offres d'emploi en France et à l'étranger
- Des recrutements en direct
- Des ateliers CV et lettre de motivation...
- Des conseils et un speed dating pour les entretiens d'embauche
- Des conseils vestimentaires (drapage...)
- Des formations dans l'animation
- Les programmes européens d'aide à la mobilité
- Le droit du travail
- Des sites internet et de la documentation
- .../...

Venir avec son CV !

Jobs d'été et Mobilité Internationale

Mercredi 20 mars 2013

De 13h30 à 17 heures

☐ De 14 h à 14 h 30 :

☞ temps d'échanges : «cv et lettres de motivation : les principales erreurs à éviter »
Intervenant : Jean Pierre Lagors, association EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise)

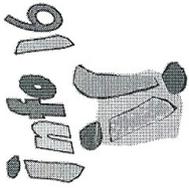
☐ De 14 h 30 à 15 h :

☞ temps d'échanges : «réglementation du travail des jeunes pendant les vacances scolaires»

Intervenante : Nicole Brun, Unité Territoriale de la Charente DIRECCTE Poitou-Charentes

➤ lieu : l'ensemble du Couvent des Récollets

INFO 16 – Bureau Information Jeunesse
53 rue d'Angoulême – 16100 COGNAC
☎ : 05.45.82.62.00 – Fax : 05.45.82.58.95
E-mail : info16cognac@wanadoo.fr
site Jobs : www.ij-poitou-charentes.org



Cognac le 23 octobre 2012

Communiqué de presse

Info 16 vous informe de la mise en place d'un nouveau service gratuit :

« d'aide aux courriers et aux démarches administratives »

A compter de novembre 2012

Une permanence sera à la disposition des personnes intéressées
tous les 2^{ème} et 4^{ème} lundis du mois de 10h à 12h

Prochaines dates : 12 et 26 novembre, 10 décembre (pas de permanence le 24 décembre) , 14 et 28 janvier 2013

Couvent des Récollets

53 rue d'Angoulême à Cognac

Salle « cramco » rez- de- Chaussée

Les personnes qui le souhaitent seront reçues par un bénévole expérimenté qui a acquis une compétence de plusieurs années dans ce domaine. Il pourra apporter une aide en toute confidentialité pour :

- La rédaction de tous courriers aux prestataires de services (artisans, commerçants...),
- La rédaction de courriers personnels, l'aide aux démarches et déclarations auprès d'organismes sociaux, gouvernementaux...,
- La constitution de dossiers administratifs,
- Les demandes de prestations auprès d'organismes sociaux,

Et d'une manière générale, dans tous les cas où les personnes rencontrent des difficultés de compréhension dans la rédaction et la lecture de documents administratifs.

Pour plus d'informations contactez info 16

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18

53 rue d'Angoulême – 16100 COGNAC

☎ : 05.45.82.62.00 – Fax : 05.45.82.58.95

E-mail : info16cognac@wanadoo.fr

site info 16 : www.info16cognac.fr

